



**VILLE-MARIE,  
PROVINCE DE QUÉBEC, COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

**COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-TÉMISCAMINGUE  
LUNDI 17 JUIN 2019**

À la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue, dûment convoquée et tenue à la salle Lac-Témiscamingue de l'édifice Bruyère, à dix-neuf heures trente minutes;

à laquelle session sont présents :

M <sup>mes</sup> Claudine Laforge Ghyslaine Morin-Jolette	Renelle Royer-Lessard Hélène Nickner
MM. Renald Baril Denis Paquet	Jonathan Jensen-Lynch Jean-François Trahan

tous commissaires formant quorum.

Étant donné l'absence du président M. Pierre Rivard, M. Jean-François Trahan, vice-président, assure la présidence de l'assemblée.

M<sup>me</sup> Fany Labelle représentant le comité de parents est présente.  
M<sup>me</sup> Célia Vincent-Cadieux représentant le comité EHDAA est présente.

M<sup>me</sup> Marie-Josée Girard représentant le comité de parents est absente.

Assistent également à cette séance :

MM. Éric Larivière, directeur général  
Joël Fleury, dir. du Service des ressources matérielles et du transport scolaire  
Claude Lemens, directeur du Service des technologies de l'information  
M<sup>mes</sup> Josée Pelchat, secrétaire générale  
Josée Beaulé, directrice du Service des ressources humaines  
Annie Bergeron, directrice du Service des ressources financières  
Marie Luce Bergeron, directrice du Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle  
Nicole Lavoie, directrice des Services éducatifs et complémentaires

Le président déclare la réunion ouverte.

CC-2019-3373

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la commissaire Hélène Nickner et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question.

CC-2019-3374

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 27 MAI 2019**

Le procès-verbal de cette réunion ayant été remis aux commissaires en même temps que l'avis de convocation ou avant, il est proposé par la commissaire Célia Vincent-Cadieux et résolu unanimement qu'il soit adopté et signé comme s'il avait été lu.

CC-2019-3375

**GOVERNANCE DE L'ÉCOLE PUBLIQUE**

ATTENDU QUE l'école publique est un bien qui appartient à l'ensemble des citoyennes et citoyens du Québec;

CONSIDÉRANT l'importance de la formation sur le développement durable d'une région, et sur le développement individuel et collectif pour l'ensemble de ses citoyens ;

CONSIDÉRANT l'importance d'une représentativité étendue et ses effets positifs sur la confiance de la population d'une région envers la gouvernance de l'école publique située sur son territoire ;

ATTENDU QU'une commission scolaire est un collectif qui comprend des écoles primaires et secondaires, des centres d'éducation aux adultes et de formation professionnelle, des services pédagogiques, des services administratifs et des services techniques et qu'elle œuvre dans le respect des principes d'accessibilité, d'égalité des chances et de répartition équitable des ressources;



CC-2019-3375  
(suite)

LUNDI 17 JUIN 2019 (suite)

ATTENDU QUE les établissements et les services d'une commission scolaire se doivent de travailler en synergie et en collaboration afin d'assurer la réussite du plus grand nombre possible d'élèves, jeunes et adultes;

ATTENDU QUE le réseau québécois des écoles publiques est régi par une gouvernance de proximité régionale et locale;

ATTENDU QUE le ministre de l'Éducation a notamment pour mandat d'établir les grandes orientations de l'école publique québécoise et de veiller au financement adéquat de ses activités;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires d'une commission scolaire a notamment pour mandat d'appliquer ces orientations et de gérer les ressources mises à sa disposition dans une perspective qui tient compte des particularités régionales et locales;

ATTENDU QUE le conseil d'établissement d'une école a notamment pour mandat d'adopter et d'approuver les décisions qui s'appliquent spécifiquement à son milieu;

ATTENDU QUE le comité de parents d'une commission scolaire a notamment pour mandat de donner son avis sur tout sujet propre à assurer le meilleur fonctionnement possible de la commission scolaire;

ATTENDU QUE toutes ces instances de gouvernance sont assujetties à une reddition de compte et sont redevables envers la population;

ATTENDU l'intention exprimée par le gouvernement du Québec de procéder à une modification de la gouvernance régionale et locale du réseau des écoles publiques;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Renelle Royer-Lessard et résolu majoritairement (abstention de vote : un commissaire) :

QUE tout projet de modification de la gouvernance du réseau des écoles publiques du Québec tienne compte des principes de gouvernance suivants:

- Une **gouvernance de proximité**, autant au niveau régional que local, dans un esprit de subsidiarité.
- Une **gouvernance représentative et imputable** qui a pour obligation de rendre des comptes et de tenir des séances publiques.
- Une **gouvernance partagée** entre les représentants des citoyennes et des citoyens qui vivent sur le territoire d'une commission scolaire, et les représentants des parents des élèves qui fréquentent les établissements de la commission scolaire.
- Une **gouvernance élue** qui offre à l'ensemble des citoyennes et des citoyens ainsi qu'aux parents la possibilité d'exercer leur droit de choisir démocratiquement leurs représentants.

Qu'une copie de cette résolution soit transmise au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec.

Qu'une copie de cette résolution soit transmise aux commissions scolaires du Québec.

Qu'une copie de cette résolution soit transmise aux comités de parents.

CC-2019-3376

#### **NOMINATION DES DÉLÉGUÉS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ACSAT**

Conformément à l'article 4.1 des règlements généraux de l'Association, il est proposé de nommer deux délégués et un substitut en plus du président M. Pierre Rivard pour nous représenter lors de l'assemblée générale annuelle de l'Association des commissions scolaires de l'Abitibi-Témiscamingue.

Il est proposé par la commissaire Renelle Royer-Lessard et résolu unanimement de nommer les commissaires Ghyslaine Morin-Jolette et Claudine Laforge, déléguées et la commissaire Célia Vincent-Cadieux, substitut conformément au rapport d'élection **SG-1819-16**.

CC-2019-3377

#### **CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL DES COMMISSAIRES 2019-2020**

Il est proposé par le commissaire Jonathan Jensen-Lynch et résolu unanimement que le calendrier des séances du conseil des commissaires soit adopté tel que présenté au document **SG-1819-13**.

CC-2019-3378

#### **MODIFICATIONS À L'ORGANIGRAMME PERSONNEL DE SOUTIEN EN ADAPTATION SCOLAIRE 2019-2020**

Il est proposé par le commissaire Denis Paquet et résolu unanimement que la direction du Service des ressources humaines effectue les modifications à l'organigramme du personnel de soutien en adaptation scolaire telles que présentées dans le document **DSRH-1819-16**.



LUNDI 17 JUIN 2019 (suite)

CC-2019-3379

**PLAN D'EFFECTIFS 2018-2019**

Il est proposé par la commissaire Célia Vincent-Cadieux et résolu unanimement que la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue adopte le plan d'effectifs 2019-2020 tel que présenté dans le document **DSRH-1819-19**.

CC-2019-3380

**POLITIQUE CULTURELLE SE-30**

CONSIDÉRANT la politique culturelle du Québec « Partout la culture »;

CONSIDÉRANT le plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023 dont l'objectif 1.4 est d'amplifier la relation entre la culture et l'éducation;

CONSIDÉRANT la place accordée à la culture à l'école, tout comme l'intégration d'activités et de sorties culturelles au cursus scolaire;

Il est proposé par la commissaire Fany Labelle et résolu unanimement que la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue adopte la politique SE-30 « Politique culturelle », telle que décrite au document **DSÉ-1819-14**.

CC-2019-3381

**CADRE FINANCIER 2019-2020**

Il est proposé par la commissaire Claudine Laforge et résolu unanimement que la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue adopte le cadre financier 2019-2020 tel que présenté dans le document **DSRF-1819-12**.

CC-2019-3382

**ADOPTION DU BUDGET 2019-2020 ET DU PRODUIT DE LA TAXE SCOLAIRE**

CONSIDÉRANT que, conformément à la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2019-2020;

CONSIDÉRANT que ce budget prévoit un équilibre entre les revenus et les dépenses;

CONSIDÉRANT que le budget a été préparé en fonction des règles budgétaires présentées par le MÉES;

CONSIDÉRANT l'évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables avant exemption qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention d'équilibre est établie au montant de 1 237 600 462 \$ en conformité avec la Loi et les règles budgétaires pour l'année scolaire 2019-2020;

CONSIDÉRANT le produit de la taxe scolaire au montant de 1 243 244 \$, a été établi en prenant en considération :

- Une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 30 423 558 \$, et :
- Un nombre de 8 170 immeubles imposables de plus de 25 000 \$.

Il EST PROPOSÉ par le commissaire Denis Paquet et résolu unanimement :

QUE le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 tel que présenté dans le document **DSRF-1819-14**.

CC-2019-3383

**PROLONGATION DE L'ENTENTE AVEC DIPLOMATIQC POUR LA FORMATION À DISTANCE À LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES**

CONSIDÉRANT que l'entente avec l'organisme DiplomatIqc nous permettant d'utiliser la plateforme de formation à distance pour la formation générale adulte mise en place par l'entreprise ChallengeU prend fin le 30 juin 2019.

CONSIDÉRANT que l'équipe professorale et administrative du CFM apprécie le matériel, reconnaît sa valeur pédagogique et motivationnelle pour l'élève et désire poursuivre dans l'application et l'exploration de ce matériel qui est en constant changement;

CONSIDÉRANT que les revenus et dépenses encourus par cette entente n'occasionnent pas de difficultés financières au centre de l'éducation des adultes Frère-Moffet, et ce, tant que les règles de financement demeurent les mêmes;

CONSIDÉRANT les travaux actuellement en cours en collaboration avec le MÉES pour assurer une amélioration de l'écriture des contrats dans une volonté de respecter les règles contractuelles;

CONSIDÉRANT l'avis d'intention qui a été déposé sur le site SEAO et prenant fin le 25 juin 2019;



CC-2019-3383  
(suite)

CC-2019-3384

LUNDI 17 JUIN 2019 (suite)

CONSIDÉRANT l'avenant joint à l'entente permettant la prolongation de l'entente actuelle.

Il EST PROPOSÉ par la commissaire Ghyslaine Morin-Jolette et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à signer une prolongation de l'entente avec l'organisme Diplomatique permettant l'accès au matériel numérique, et ce, pour une période d'une année soit jusqu'au 30 juin 2020. Cette signature pourra s'effectuer si aucun organisme ou entreprise ne se manifeste et répond aux conditions énoncées dans l'avis d'intention d'ici le 25 juin 2019. Ils autorisent la directrice des services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle à signer les factures à cet effet.

#### **DEMANDE D'AUTORISATION PROVISOIRE/PERMANENTE EN FORMATION PROFESSIONNELLE « MÉCANIQUE DE MACHINES FIXES – DEP 5146 »**

CONSIDÉRANT la volonté de la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue d'améliorer son offre de formation professionnelle dans le but premier d'offrir à la population des cours répondant aux besoins actuels du marché de l'emploi;

CONSIDÉRANT que les principaux secteurs d'activités de cette profession sont les produits du bois (les scieries) et les usines de papier, deux industries importantes dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue et que les industries et organismes locaux (Rayonier, LVL Global, Parmalat, CISSSAT, Station de recherche UQAT) sont disposés à soutenir la formation par le biais de leurs installations et de leur expertise;

CONSIDÉRANT que 57 % des 250 personnes œuvrant dans ce corps de métier dans la région ont plus de 45 ans;

CONSIDÉRANT que l'essor de ce secteur passe obligatoirement par la formation d'une main-d'œuvre qualifiée;

CONSIDÉRANT que le cours en mécanique de machines fixes fait partie des professions retenues pour la priorisation des besoins de formation professionnelle et technique en fonction des besoins du marché du travail pour l'année 2016-2017 en Abitibi-Témiscamingue et que les entreprises de la région ont toujours des besoins importants de main-d'œuvre dans ce quart de métier;

CONSIDÉRANT que deux cohortes ont déjà été dispensées au centre de formation professionnelle Frère-Moffet par entente avec la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys ce qui a permis de mettre en place les installations nécessaires pour poursuivre la formation de façon autonome;

CONSIDÉRANT que le centre Frère-Moffet a obtenu un avis favorable d'Emploi-Québec pour l'obtention de cette formation à sa carte des enseignements;

CONSIDÉRANT qu'aucune autre commission scolaire en région n'offre cette formation ;

Il est proposé par la commissaire Hélène Nickner et résolu unanimement de demander au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) d'accorder à la CSLT une autorisation provisoire/permanente pour offrir le programme « Mécanique de machines fixes – DEP 5146 » pour une possibilité de deux cohortes qui seraient dispensées de 2019 à 2023.

#### **DEP PLOMBERIE CHAUFFAGE**

La directrice du Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle donne de l'information sur le projet d'offrir le DEP en plomberie chauffage en janvier 2020.

#### **CONTRAT PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE**

La secrétaire générale mentionne qu'il y aura un affichage pour le contrat de Protecteur de l'élève puisque le contrat actuel prend fin à l'automne.

#### **RECOURS COLLECTIF PROGRAMME PARTICULIER**

La secrétaire générale donne de l'information sur un recours collectif qui est intenté au sujet des frais en lien avec les programmes particuliers.

#### **ENGAGEMENT DE PERSONNEL**

La directrice du Service des ressources humaines présente les engagements des dernières semaines. Document DSRH-1819-18.

#### **COMITÉ DE PARENTS**

M<sup>me</sup> Labelle présente les points qui ont été discutés au comité de parents tenu le 10 juin dernier.



LUNDI 17 JUIN 2019 (suite)

**VENTE DES ÉCOLES DE FUGÈREVILLE ET BELLETERRE**

Le directeur du Service des ressources matérielles donne de l'information sur l'évolution du processus de vente des écoles de Fugèreville et de Belleterre.

**COMITÉ PLÉNIER**

CC-2019-3385

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est dûment proposé par la commissaire Renelle Royer-Lessard et résolu unanimement que la séance soit levée. Il est précisément vingt-et-une heures trente-quatre minutes lorsque les délibérations prennent fin.

  
Pierre Rivard, président

  
Josée Pelchat, secrétaire générale

  
Jean-François Trahan, vice-président